

CD949Series[MB]-SDS_FRANCE-French-24.pdf

CD949Series[RP]-SDS_FRANCE-French-03.pdf



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange	CD949Series[MB]
Numéro d'enregistrement	N/A
Synonymes	Encre noir mat
Date d'émission	le 25-02-11
Numéro de version	02
Date de révision	le 03-07-13
Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version	le 25-02-11

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Impression jet d'encre

Utilisations déconseillées Aucun connu.

Identification de la société Hewlett-Packard France
1 avenue du Canada
91947 les Ulis
France
Numéro de téléphone 0 820 211 211

Service HP chargé des effets sur la santé
(Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-457-4209
(Ligne directe) 1-503-494-7199
N° d'appel du support client HP
(Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-474-6836
(Ligne directe) 1-208-323-2551
Courrier électronique : hpcustomer.inquiries@hp.com
Numéro téléphonique du centre anti-poison 01 40 05 48 48

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

Description générale des risques Le contact avec les yeux et la peau peut provoquer une irritation. L'ingestion peut provoquer des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Résumé des dangers

Dangers physiques Pas de classification pour les dangers physiques.

Dangers pour la santé humaine Non classé comme présentant un risque pour la santé.

Dangers pour l'environnement Pas de classification pour les dangers pour l'environnement.

Risques particuliers Non disponible.

Principaux symptômes Non disponible.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

Contient : Eau, Ethyl alkyl diol, Hydroxyde de sodium, pentanediol-1,5, pyrrolidone-2

Phrase(s) R Non disponible.

Phrase(s) S Non disponible.

Numéro d'autorisation Non disponible.

Informations supplémentaires de l'étiquette Sans objet.

2.3. Autres dangers

L'encre noir n'est pas répertoriée dans le cadre de la Directive européenne 1999/45/CE. Les risques de surexposition à ce produit s'effectuent par contact avec la peau et les yeux. Dans des conditions normales d'utilisation, l'inhalation de vapeur et l'ingestion ne sont pas des voies d'exposition pertinentes. Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Informations générales

Nom chimique	%	Numéro CAS /CE	Numéro d'enregistrement	Numéro index	Remarques
Eau	> 70	7732-18-5 231-791-2	-	-	
Classification :					DSD: - CLP : -
pyrrolidone-2	< 15	616-45-5 210-483-1	-	-	
Classification :					DSD: Xi;R36 CLP : Eye Irrit. 2;H319
pentanediol-1,5	< 2.5	111-29-5 203-854-4	-	-	
Classification :					DSD: - CLP : -
Ethyl alkyldiol	< 2.5	Confidentiel	-	-	
Classification :					DSD: - CLP : -
Hydroxyde de sodium	<0.1	1310-73-2 215-185-5	-	011-002-00-6	
Classification :					DSD: C;R35 CLP : Skin Corr. 1A;H314, Aquatic Chronic 3;H412

Remarques sur la composition

Cette cartouche d'encre contient une formule d'encre aqueuse. Ce produit a été évalué à l'aide de critères spécifiés dans les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE et leurs amendements. Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir article 16.

SECTION 4: Premiers secours

Informations générales Non disponible.

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Sortir au grand air. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Nettoyer soigneusement les parties atteintes à l'eau et au savon doux. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux.
Contact avec les yeux	Ne pas se frotter les yeux. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire et tiède (à jet doux) pendant au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que les particules soient éliminées. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux.
Ingestion	En cas d'ingestion d'une quantité importante, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Non disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires No notes to physicians.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie	Non disponible.
5.1. Moyens d'extinction	
Moyens d'extinction appropriés	CO2, eau ou poudre sèche
Moyens d'extinction inappropriés	Aucun connu.
5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Non disponible.
5.3. Conseils aux pompiers	
Équipements de protection particuliers	Non disponible.
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie	Non disponible.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	
Pour les non-secouristes	Porter un équipement de protection approprié.
Pour les secouristes	Non disponible.
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Endiguer le matériau renversé si cela est possible. Absorber avec un absorbant inerte tel que de l'argile sèche, du sable ou du sol à diatomées, des agents de sorption du commerce ou récupérer au moyen de pompes.
6.4. Référence à d'autres sections	Non disponible.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur et du froid extrêmes. Conserver à l'écart des comburants puissants.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Non disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques

Composants	Type	Valeur
Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)	VME	2 mg/m3

Limites biologiques	Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.
Procédures de suivi recommandées	Non disponible.
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Non disponible.
Concentrations prévisibles sans effet (PNEC)	Non disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	Utiliser dans une zone correctement ventilée.
--	---

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales	Utiliser des protections individuelles pour réduire les risques d'exposition de la peau et des yeux.
-------------------------------	--

Protection des yeux/du visage	Non disponible.
Protection de la peau	
- Protection des mains	Non disponible.
- Divers	Non disponible.
Protection respiratoire	Non disponible.
Risques thermiques	Non disponible.
Mesures d'hygiène	À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique	Non disponible.
Forme	Non disponible.
Couleur	Noir.
Odeur	Non disponible.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	9.2
Point de fusion/point de congélation	Non disponible.
Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition	Non déterminé
Point d'éclair	> 93.33 °C (> 200.00 °F) Pensky-Martens coupe fermée
Taux d'évaporation	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
limite inférieure d'inflammabilité (%)	Non déterminé
limite supérieure d'inflammabilité (%)	Non disponible.
Pression de vapeur	Non déterminé
Densité relative	Non disponible.
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Non déterminé
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Sans objet.
Propriétés explosives	Non disponible.
Propriétés comburantes	Non déterminé

9.2. Autres informations

Densité	1 - 1.1
COV (% en poids)	< 240 g/l

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Non disponible.
10.2. Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Ne se produit pas.
10.4. Conditions à éviter	Non disponible.
10.5. Matières incompatibles	Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Lors de sa décomposition, ce produit peut émettre des oxydes azotés gazeux, du monoxyde et du dioxyde de carbone et/ou des hydrocarbures de masse moléculaire faible. fluorure d'hydrogène, hydrocarbures fluorés

SECTION 11: Informations toxicologiques

Informations générales Non disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion Non disponible.

Inhalation Non disponible.

Contact avec la peau Non disponible.

Contact avec les yeux Non disponible.

Symptômes Non disponible.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Composants	Espèce	Résultats d'essais
Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)		
Aiguë		
<i>Divers</i>		
DL50	Souris	40 mg/kg
pyrrolidone-2 (CAS 616-45-5)		
Aiguë		
<i>Oral</i>		
DL50	Cochon d'Inde	6500 mg/kg
	Rat	6500 mg/kg
Corrosion ou irritation de la peau	Non disponible.	
Blessure ou irritation grave des yeux	Non disponible.	
Sensibilisation respiratoire	Non disponible.	
Sensibilisation cutanée	Non disponible.	
Mutagenicité des cellules germinales	Non disponible.	
Cancérogénicité	Non disponible.	
Toxicité pour la reproduction	Non disponible.	
Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite à une exposition unique	Non disponible.	
Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite des expositions répétées	Non disponible.	
Danger par aspiration	Non disponible.	
Informations sur les mélanges et informations sur les substances	Non disponible.	
Autres informations	Cette formule d'encre n'a pas été testée en ce qui concerne ses effets toxicologiques éventuels. Voir la section 2 pour connaître les risques potentiels pour la santé et la section 4 pour obtenir des informations sur les mesures de premiers secours.	

SECTION 12: Informations écologiques

Toxicité aquatique CL50/96h/Vairon (Pimephtales promelas) => 750 mg/L

12.1. Toxicité

Composants	Espèce	Résultats d'essais	
Ethyl alkylidol (CAS Confidentiel)			
Crustacé	CE50	Daphnie	102, 48 Heures
Poisson	CL50	Poisson	1000, 96 Heures
Aquatique			
Crustacé	CE50	Puce d'eau (Daphnia magna)	10330 - 16360 mg/l, 48 heures

Composants		Espèce	Résultats d'essais
Poisson	CL50	Ablette (<i>Alburnus alburnus</i>)	> 10000 mg/l, 96 heures
Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)			
Aquatique			
Crustacé	CE50	Daphnie (<i>Ceriodaphnia dubia</i>)	34.59 - 47.13 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Gambusie (<i>Gambusia affinis</i>)	125 mg/l, 96 heures
pyrrolidone-2 (CAS 616-45-5)			
Aquatique			
Crustacé	CE50	Puce d'eau (<i>daphnia pulex</i>)	13.21 mg/l, 48 heures
12.2. Persistance et dégradabilité	Non disponible.		
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Non disponible.		
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)			
pyrrolidone-2		-0.85	
Facteur de bioconcentration (BCF)	Non disponible.		
12.4. Mobilité dans le sol	Non disponible.		
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.		
12.6. Autres effets néfastes	Non disponible.		

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduels Non disponible.

Emballages contaminés Non disponible.

Code des déchets UE Non disponible.

Informations / Méthodes d'élimination Empêcher que cette substance ne s'écoule dans les égouts ou le réseau d'eau. Mettre les déchets de matériau au rebut conformément aux réglementations locales, provinciales, nationales et fédérales en matière de protection de l'environnement.

Le programme de recyclage HP Planet Partners pour cartouches (marque commerciale) permet un recyclage simple et pratique des cartouches HP jet d'encre et LaserJet. Pour obtenir des informations et connaître la disponibilité de ce service dans votre région, consultez le site Web à l'adresse <http://www.hp.com/recycle>.

SECTION 14: Informations relatives au transport

ADR

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

RID

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

ADN

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IATA

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IMDG

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II

N'est pas listé.

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 1, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIV, Substances soumises à autorisation

N'est pas listé.

Restrictions d'emploi

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

N'est pas listé.

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail

Non réglementé.

Directive 92/85/CEE : concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail

Non réglementé.

Autres règlements de l'UE

Directive 96/82/CE (Seveso II) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Non réglementé.

Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Non réglementé.

Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail

Non réglementé.

Autres réglementations

Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit HP ont été notifiées ou sont exemptes de notification en vertu des lois relatives à la notification des substances chimiques dans les pays suivants : US(TSCA), EU (EINECS/ELINCS), Suisse, Canada (DSL/NDL), Australie, Japon, Philippines, Corée du Sud, Nouvelle Zélande et Chine.

Réglementations nationales

Non disponible.

Autres informations

Specific Provisions: Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament and of the Council concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (REACH), establishing a European Chemicals Agency, amending Directive 1999/45/EC and repealing Council Regulation (EEC) No 793/93 and Commission Regulation (EC) No 1488/94 as well as Council Directive 76/769/EEC and Commission Directives 91/155/EEC, 93/67/EEC, 93/105/EC and 2000/21/EC (in the amended version OJ L 396 from 29.05.2007 page 3 with further rectifications and amendments).

Limites d'exposition (voir la section 8): Règlement en vigueur du Ministère du Travail et des Affaires sociales en date du 29 novembre 2002 concernant les limites d'exposition maximales et le volume des facteurs de risque dangereux pour la santé et l'environnement sur le lieu de travail (Official Journal of Laws n° 217/2002 article 1833 incluant d'autres modifications).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non disponible.

SECTION 16: Autres informations

Références	Non disponible.
Texte intégral des avertissements ou des phrases R et des mentions H en Sections 2 à 15	R35 Provoque de graves brûlures. R36 Irritant pour les yeux. H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Informations de révision	Aucun(e)(s).
Informations de formation	Non disponible.
Avis de non-responsabilité	La présente fiche de données de sécurité est fournie gratuitement aux clients de Hewlett-Packard Company. Les données y figurant sont les plus récentes connues de Hewlett-Packard au moment de la préparation de ce document et sont supposées exactes. Toutefois, lesdites données ne garantissent en aucun cas les propriétés spécifiques des produits telles qu'elles sont décrites, ni leur adéquation à une application particulière. Elaboré en vertu des conditions requises par la législation en vigueur spécifiée dans la Section 1 ci-dessus, le présent document peut ne pas être conforme aux obligations réglementaires d'autres pays.
Informations du fabricant	Hewlett-Packard Company 3000 Hanover Street Palo Alto, California 94304-1112 US (Ligne directe) 1-503-494-7199 (Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-457-4209

Explication des abréviations

ACGIH (États-Unis)	Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux
CAS	Chemical Abstracts Service (Service américain d'enregistrement des produits chimiques)
CERCLA	Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (SuperFund Act, Loi U.S. de 1980 sur la responsabilité environnementale et la remédiation)
CFR	Code de Réglementation Fédérale
COC	Cleveland coupe ouverte
Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)	Ministère des Transports
EPCRA	Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (SARA ou Loi sur la Planification des Urgences et le Droit de la Population à l'Information)
IARC	Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health (Institut National pour la Santé et la Sécurité du Travail)
NTP	Programme National de Toxicologie
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (Administration de la Santé et de la Sécurité du Travail)
PEL	Limite d'Exposition Admise
RCRA	Loi pour la Conservation et la Récupération des Ressources
REC	Recommandé
REL	Limite d'Exposition Recommandée
SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act (amendements et révision de 1986 du SuperFund Act)
VLCT	Limite d'exposition à court terme
TCLP : <value>	Toxicity Characteristics Leaching Procedure (Caractéristiques de Toxicité Procédure de Lixiviation)
Vle	Seuil Limite
TSCA	Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques
COV	Composés Organiques Volatils



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange	CD949Series[RP]
Numéro d'enregistrement	N/A
Synonymes	Aucun(e)(s).
Date d'émission	le 25-02-11
Numéro de version	02
Date de révision	le 04-07-13
Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version	le 25-02-11

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Impression jet d'encre
Utilisations déconseillées	Aucun connu.
Identification de la société	Hewlett-Packard France 1 avenue du Canada 91947 les Ulis France Numéro de téléphone 0 820 211 211 Service HP chargé des effets sur la santé (Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-457-4209 (Ligne directe) 1-503-494-7199 N° d'appel du support client HP (Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-474-6836 (Ligne directe) 1-208-323-2551 Courrier électronique : hpcustomer.inquiries@hp.com Numéro téléphonique du centre anti-poison 01 40 05 48 48

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

Description générale des risques	Le contact avec les yeux et la peau peut provoquer une irritation. L'ingestion peut provoquer des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Résumé des dangers	
Dangers physiques	Pas de classification pour les dangers physiques.
Dangers pour la santé humaine	Non classé comme présentant un risque pour la santé.
Dangers pour l'environnement	Pas de classification pour les dangers pour l'environnement.
Risques particuliers	Non disponible.
Principaux symptômes	Non disponible.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

Contient :	Alkyldiol, Diéthylène glycol, Eau, Polymer 683-K salt, pyrrolidone-2, Triéthanolamine
Phrase(s) R	Non disponible.
Phrase(s) S	Non disponible.
Numéro d'autorisation	Non disponible.
Informations supplémentaires de l'étiquette	Sans objet.

2.3. Autres dangers

Les risques de surexposition à ce produit s'effectuent par contact avec la peau et les yeux Dans des conditions normales d'utilisation, l'inhalation de vapeur et l'ingestion ne sont pas des voies d'exposition pertinentes. Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Informations générales

Nom chimique	%	Numéro CAS /CE	Numéro d'enregistrement	Numéro index	Remarques
Eau	<80	7732-18-5 231-791-2	-	-	
Classification :	DSD: -				
	CLP : -				
pyrrolidone-2	<7.5	616-45-5 210-483-1	-	-	
Classification :	DSD: Xi;R36				
	CLP : Eye Irrit. 2;H319				
Diéthylène glycol	<7.5	111-46-6 203-872-2	-	603-140-00-6	
Classification :	DSD: Xn;R22				
	CLP : Acute Tox. 4;H302				
Alkyldiol	<5	Confidentiel 230-029-6	-	-	
Classification :	DSD: Xi;R36/37/38				
	CLP : Skin Irrit. 2;H315, Eye Irrit. 2;H319, STOT SE 3;H335				
Polymer 683-K salt	< 2.5		-	-	
Classification :	DSD: -				
	CLP : -				
Triéthanolamine	<1	102-71-6 203-049-8	-	-	
Classification :	DSD: -				
	CLP : -				

Remarques sur la composition

Cette cartouche d'encre contient une formule d'encre aqueuse.
Ce produit a été évalué à l'aide de critères spécifiés dans les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE et leurs amendements.
Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir article 16.

SECTION 4: Premiers secours

Informations générales Non disponible.

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Sortir au grand air. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Nettoyer soigneusement les parties atteintes à l'eau et au savon doux. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux.
Contact avec les yeux	Ne pas se frotter les yeux. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire et tiède (à jet doux) pendant au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que les particules soient éliminées. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux.
Ingestion	Si le matériau est ingéré, contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Non disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires No notes to physicians.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie Non disponible.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Agent chimique sec, CO₂, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Moyens d'extinction inappropriés Aucun connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Non disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers Non disponible.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie Non disponible.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Porter un équipement de protection approprié.

Pour les secouristes Non disponible.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Non disponible.

6.4. Référence à d'autres sections Non disponible.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur et du froid extrêmes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Non disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

Limites biologiques Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Procédures de suivi recommandées Non disponible.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Non disponible.

Concentrations prévisibles sans effet (PNEC) Non disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Utiliser dans une zone correctement ventilée.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales Utiliser des protections individuelles pour réduire les risques d'exposition de la peau et des yeux.

Protection des yeux/du visage Non disponible.

Protection de la peau	
- Protection des mains	Non disponible.
- Divers	Non disponible.
Protection respiratoire	Non disponible.
Risques thermiques	Non disponible.
Mesures d'hygiène	À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique	Liquide.
Forme	Non disponible.
Couleur	Rouge
Odeur	Non disponible.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	9.2
Point de fusion/point de congélation	Non disponible.
Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition	Non déterminé
Point d'éclair	Sans objet.
Taux d'évaporation	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
limite inférieure d'inflammabilité (%)	Non déterminé
limite supérieure d'inflammabilité (%)	Non disponible.
Pression de vapeur	Non déterminé
Densité relative	Non disponible.
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Non déterminé
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Sans objet.
Propriétés explosives	Non disponible.
Propriétés comburantes	Non déterminé
9.2. Autres informations	Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Non disponible.
10.2. Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Ne se produit pas.
10.4. Conditions à éviter	Non disponible.
10.5. Matières incompatibles	Acides forts, alcalis et agents d'oxydation.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Lors de sa décomposition, ce produit peut émettre des oxydes azotés gazeux, du monoxyde et du dioxyde de carbone et/ou des hydrocarbures de masse moléculaire faible. Acétylène, aldéhydes, cétones.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Informations générales	Non disponible.
-------------------------------	-----------------

Informations sur les voies d'exposition probables**Ingestion** Non disponible.**Inhalation** Non disponible.**Contact avec la peau** Non disponible.**Contact avec les yeux** Non disponible.**Symptômes** Non disponible.**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Composants	Espèce	Résultats d'essais
Diéthylène glycol (CAS 111-46-6)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	11890 mg/kg
<i>Divers</i>		
DL50	Lapin	2000 mg/kg
	Rat	7700 mg/kg
		7.7 g/kg
	Souris	22500 mg/kg
		9.6 g/kg
<i>Oral</i>		
DL50	Chat	3300 mg/kg
	Chien	9000 mg/kg
	Cochon d'Inde	8700 mg/kg
		14 g/kg
	Lapin	26.9 g/kg
	Rat	12565 mg/kg
		15.6 g/kg
	Souris	23700 mg/kg
		13.3 g/kg
pyrrolidone-2 (CAS 616-45-5)		
Aiguë		
<i>Oral</i>		
DL50	Cochon d'Inde	6500 mg/kg
	Rat	6500 mg/kg
Triéthanolamine (CAS 102-71-6)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 20000 mg/kg
<i>Divers</i>		
DL50	Souris	1450 mg/kg
<i>Oral</i>		
DL50	Cochon d'Inde	5300 mg/kg
	Rat	8 g/kg
Corrosion ou irritation de la peau	Non disponible.	
Blessure ou irritation grave des yeux	Non disponible.	
Sensibilisation respiratoire	Non disponible.	
Sensibilisation cutanée	Non disponible.	
Mutagénicité des cellules germinales	Non disponible.	
Cancérogénicité	Cette formule d'encre n'a pas été testée en ce qui concerne ses effets toxicologiques éventuels	
Toxicité pour la reproduction	Non disponible.	

Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite à une exposition unique	Non disponible.
Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite des expositions répétées	Non disponible.
Danger par aspiration	Non disponible.
Informations sur les mélanges et informations sur les substances	Non disponible.
Autres informations	Cette formule d'encre n'a pas été testée en ce qui concerne ses effets toxicologiques éventuels. Voir la section 2 pour connaître les risques potentiels pour la santé et la section 4 pour obtenir des informations sur les mesures de premiers secours.

SECTION 12: Informations écologiques

Toxicité aquatique Ce produit n'a pas été testé pour ses effets sur l'environnement.

12.1. Toxicité

Composants	Espèce	Résultats d'essais
Diéthylène glycol (CAS 111-46-6)		
Aquatique		
Poisson	CL50	Gambusie (Gambusia affinis) > 32000 mg/l, 96 heures
pyrrolidone-2 (CAS 616-45-5)		
Aquatique		
Crustacé	CE50	Puce d'eau (daphnia pulex) 13.21 mg/l, 48 heures
Triéthanolamine (CAS 102-71-6)		
Aquatique		
Crustacé	CE50	Daphnie (Ceriodaphnia dubia) 565.2 - 658.3 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Tête-de-Boule 10610 - 13010 mg/l, 96 heures
12.2. Persistance et dégradabilité	Non disponible.	
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Non disponible.	
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)		
pyrrolidone-2	-0.85	
Triéthanolamine	-1	
Facteur de bioconcentration (BCF)	Non disponible.	
12.4. Mobilité dans le sol	Non disponible.	
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.	
12.6. Autres effets néfastes	Non disponible.	

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduels	Non disponible.
Emballages contaminés	Non disponible.
Code des déchets UE	Non disponible.
Informations / Méthodes d'élimination	Éliminer conformément aux règlements nationaux, régionaux et locaux. Le programme de recyclage HP Planet Partners pour cartouches (marque commerciale) permet un recyclage simple et pratique des cartouches HP jet d'encre et LaserJet. Pour obtenir des informations et connaître la disponibilité de ce service dans votre région, consultez le site Web à l'adresse http://www.hp.com/recycle .

SECTION 14: Informations relatives au transport

ADR

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

RID

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

ADN

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IATA

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IMDG

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations de l'UE****Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I**

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II

N'est pas listé.

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 1, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

Autorisations**Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIV, Substances soumises à autorisation**

N'est pas listé.

Restrictions d'emploi**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications**

N'est pas listé.

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail

Non réglementé.

Directive 92/85/CEE : concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail

Non réglementé.

Autres règlements de l'UE**Directive 96/82/CE (Seveso II) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

Non réglementé.

Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Diéthylène glycol (CAS 111-46-6)

Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail

Non réglementé.

Autres réglementations	Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit HP ont été notifiées ou sont exemptes de notification en vertu des lois relatives à la notification des substances chimiques dans les pays suivants : US(TSCA), EU (EINECS/ELINCS), Suisse, Canada (DSL/NDL), Australie, Japon, Philippines, Corée du Sud, Nouvelle Zélande et Chine.
Réglementations nationales	Non disponible.
15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Non disponible.

SECTION 16: Autres informations

Références	Non disponible.
Texte intégral des avertissements ou des phrases R et des mentions H en Sections 2 à 15	R22 Nocif en cas d'ingestion. R36 Irritant pour les yeux. R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. H302 Nocif en cas d'ingestion. H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires.
Informations de révision	1. Identification du produit et de l'entreprise: Nom commercial alternatif SECTION 2: Identification des dangers: 2.3. Autres dangers Composition/Renseignements sur les ingrédients : Options de divulgation 9. Propriétés physiques et chimiques: Propriétés multiples Données réglementaires relatives au danger : Europe - UE
Informations de formation	Non disponible.
Avis de non-responsabilité	La présente fiche de données de sécurité est fournie gratuitement aux clients de Hewlett-Packard Company. Les données y figurant sont les plus récentes connues de Hewlett-Packard au moment de la préparation de ce document et sont supposées exactes. Toutefois, lesdites données ne garantissent en aucun cas les propriétés spécifiques des produits telles qu'elles sont décrites, ni leur adéquation à une application particulière. Elaboré en vertu des conditions requises par la législation en vigueur spécifiée dans la Section 1 ci-dessus, le présent document peut ne pas être conforme aux obligations réglementaires d'autres pays.
Informations du fabricant	Hewlett-Packard Company 3000 Hanover Street Palo Alto, California 94304-1112 US (Ligne directe) 1-503-494-7199 (Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-457-4209

Explication des abréviations

ACGIH (États-Unis)	Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux
CAS	Chemical Abstracts Service (Service américain d'enregistrement des produits chimiques)
CERCLA	Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (SuperFund Act, Loi U.S. de 1980 sur la responsabilité environnementale et la remédiation)
CFR	Code de Réglementation Fédérale
COC	Cleveland coupe ouverte
Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)	Ministère des Transports
EPRA	Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (SARA ou Loi sur la Planification des Urgences et le Droit de la Population à l'Information)
IARC	Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health (Institut National pour la Santé et la Sécurité du Travail)
NTP	Programme National de Toxicologie
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (Administration de la Santé et de la Sécurité du Travail)
PEL	Limite d'Exposition Admise
RCRA	Loi pour la Conservation et la Récupération des Ressources
REC	Recommandé
REL	Limite d'Exposition Recommandée
SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act (amendements et révision de 1986 du SuperFund Act)
VLCT	Limite d'exposition à court terme
TCLP : <value>	Toxicity Characteristics Leaching Procedure (Caractéristiques de Toxicité Procédure de Lixiviation)
Vle	Seuil Limite
TSCA	Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques
COV	Composés Organiques Volatils